

Recensement

Vous êtes travailleurs frontaliers suisses et doubles nationaux dans le canton de Genève et habitez Annemasse ? Faites vous recenser !

Le recensement des frontaliers concerne uniquement les Suisses et les doubles nationaux (Suisse et autre nationalité).

Effectuez votre démarche en ligne depuis l'Espace citoyen en cliquant sur ces deux liens en fonction de votre situation :



- Inscription des travailleurs frontaliers



- Radiation de la liste des travailleurs frontaliers

A défaut, vous pourrez télécharger et remplir la [déclaration de recensement](#).

Le document est à retourner au service Réglementation - Vie Publique de la Maire : Mairie d'Annemasse BP 530, 74107 Annemasse Cedex

Une compensation financière est attribuée aux communes selon le nombre de résidents travaillant dans le canton de Genève. Cette déclaration est rapide, ne vous coûte rien et n'a aucune incidence sur votre déclaration de revenus.



Les titulaires du permis G n'ont plus à effectuer cette démarche.

Ils sont recensés directement par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) délivrant ces permis.

